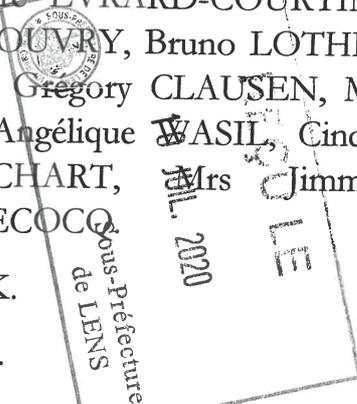




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 2 JUILLET 2020**

<p>Date de la convocation : 26 Juin 2020</p> <p>Date d'affichage : 26 Juin 2020</p> <p>Nombre de membres : Afférents au conseil municipal : 29 En exercice : 29 Présents : 26 Procuration : 1</p> <p>A la majorité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Mention exécutoire : oui</p>	<p>L'an deux mille vingt, le deux juillet à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.</p> <p><u>Présents</u> : M. Laurent POISSANT, Mme Nadège VANDENBUSSCHE, M. Philippe DUTKIEWICZ, Mme Catherine BECART, M. Didier COMPARON, Mme Anne-Marie DUHAMEL, M. Jean-Pierre COQUELLE, Mme Nadine DAUTRICHE, Mrs Romain DRUMÉZ, Joël BIGOURD, Alain COURAULT, Mme Jacqueline LACHERAY, Mmes Marie-Claire DEBERT, Sylvie DEBOVE, Marie-Claire EVRARD-COURTIN, Mrs Philippe CARON, Joël OUVRY, Bruno LOTHE, Mme Virginie MARTEL, M. Gregory CLAUSEN, M. Michael HONORE, Mmes Angélique WASIL, Cindy QUESTE, Perrine FRUCHART, Mrs Jimmy DELESTIENNE, Ludovic DECOCO.</p> <p><u>Excusé</u> : M. Bertrand NAGLIK.</p> <p><u>Absent</u> : M. Serge HERMANT.</p> <p><u>Excusée ayant donné procuration</u> : Mme Sophie PASSERIEUX pouvoir à M. Romain DRUMÉZ.</p> <p><u>Secrétaire</u> : M. Jimmy DELESTIENNE.</p> <p><u>Objet</u> : Commission Communale d'Accessibilité</p> <p>Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de nommer les membres de la commission accessibilité.</p> <p>Monsieur le Maire propose que la commission soit composée de 8 membres, Monsieur le Maire étant membre de droit :</p>
---	---



- 5 sièges à la majorité ;
- 1 siège à l'opposition ;
- Un membre d'une Association ayant pour objet le handicap.

« Décision Exécutoire » :

Reçue en Sous-Préfecture
le 10 JUIL. 2020

Publiée et Notifiée le
..... 15 JUIL. 2020

Le Maire,
Laurent Poissant

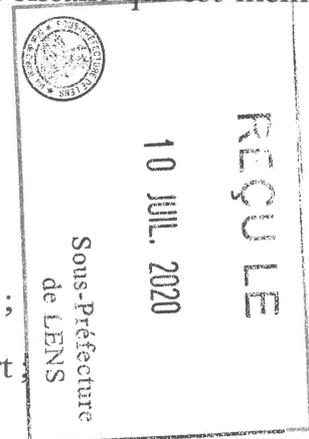


Cette Commission n'a qu'un pouvoir de proposition et non de décision. La décision appartient toujours au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité outre Monsieur le Maire Laurent Poissant qui est membre de droit :

- Monsieur Michael Honoré ;
- Monsieur Joël Ouvry ;
- Monsieur Grégory Clausen ;
- Monsieur Didier Comparon ;
- Madame Marie-Claire Debert
- Monsieur Ludovic Decocq ;



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent Poissant

